



Quelques précisions concernant le Label CREA Qualité/Formation

Le label attribué pour la 1^{ère} fois en 2011 au vu des efforts de formation accomplis en 2009/2010 par les enseignants des structures équestres alsaciennes participantes est reconduit pour 2013 sur la base des formations organisées en 2012.

Deux cas de figure pourront se présenter :

① Conservation du label obtenu en 2011

Les structures labellisées devront pouvoir, pour conserver leur label, dans une discipline donnée, faire état de la participation de leur(s) enseignant(s) à au moins 1 stage de formation sous réserve de la participation des enseignants concernés à la totalité du stage.

② Acquisition du label

Les structures non encore labellisées pourront l'être sous condition de participation de leur personnel enseignant à la totalité des stages organisés dans une même discipline (1 ou 2 suivant le cas).

Les autres conditions d'obtention ou de perte sont inchangées.

Seules les listes d'émargement font foi de la participation aux stages.